

APPEL A CANDIDATURES

Projet co-financé par l'Union européenne **« Formation du personnel des tribunaux et des huissiers de justice en droit européen »**

ORGANISATION

GIP Justice Coopération Internationale « JCI » (coordinateur du projet, agissant au nom et pour le compte des membres du consortium « Formation du personnel des tribunaux et des huissiers de justice »)
217 rue Saint Honoré
75001 Paris- France

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Prestation de scénarisation et de médiatisation de modules de formation en e-Learning pour le compte de JCI (ès qualité de coordinateur de projet), dans le cadre du projet européen « Formation du personnel des tribunaux et des huissiers de justice » (ci-après dénommé « Formation UE »)

REMISE DES CANDIDATURES

Date limite de réception des candidatures : **20 juin 2016**

Contact :

Marion Cathelin
Coordinateur du projet
GIP – JCI
Tél. : (0033) (0)1 44 86 06 60
email : marion.cathelin@gip-jci-justice.fr

1. Contexte de l'appel à candidatures

L'appel à candidature s'inscrit dans le cadre du projet « Formation du personnel des tribunaux et des huissiers de justice en droit européen » (ci-après dénommé le « Projet »), co-financé par l'Union européenne pour une durée de dix-huit mois (septembre 2015-février 2016).

Les membres du consortium du Projet (ci-après dénommé « Consortium ») sont les structures suivantes :

- GIP Justice Coopération Internationale
- Chambre européenne des huissiers de justice
- *Centro de Estudios Jurídicos* (CEJ) (Espagne)
- *Direção Geral da Administração da Justiça* (DGAJ) (Portugal)
- Ecole Nationale des Greffes (ENG)
- Institut européen d'administration publique (EIPA-Luxembourg),
- Institut de Formation Judiciaire (IFJ) (Belgique)

Le Projet a pour objectif de former le personnel des tribunaux et les huissiers de justice (ci-après dénommés « Public cible ») sur :

- (i) les règlements européens en matière civile, commerciale, pénale et
- (ii) le vocabulaire juridique anglais

afin de faciliter la coopération transfrontière en Europe.

La formation du Public cible, dans le cadre de ce Projet, repose sur une méthodologie d'apprentissage dite « hybride » (*blended learning*), à savoir des modules d'apprentissage en ligne (*e-learning*) accompagnés de cours dispensés par un organisme de formation luxembourgeois (EIPA – *European Institute of Public Administration*).

Les modules *e-learning* sur les règlements européens, développés dans le cadre d'un précédent projet européen dénommé EJM (*European Judicial Officers' e-Learning*) par la société DOKEOS, sont mis à la disposition du Public cible sur une plateforme dédiée dont la Chambre européenne des huissiers de justice (CEHJ) est propriétaire.

En revanche, les modules *e-learning* sur le vocabulaire juridique anglais restent à créer et devront répondre aux contraintes suivantes :

- être accessibles via la plateforme EJM (pour que le Public cible puisse se connecter qu'une seule fois et naviguer facilement des modules de droit aux modules d'anglais)
- être disponibles dans les langues du partenariat (espagnol, français, néerlandais, portugais)
- être mis en ligne au plus tard le 31 décembre 2016.

Plus précisément, chaque module *e-learning* devra comprendre :

- **des vidéos en anglais** sur les règlements européens, **sous-titrées** dans les langues du partenariat (espagnol, français, néerlandais, portugais)

- **des exercices** visant à réutiliser les termes juridiques entendus dans les vidéos
- **des quizz** permettant d'évaluer les connaissances acquises (accessibles sur la plateforme EJM qui dispose déjà de cette fonctionnalité).

2. Objet de l'appel à candidatures

L'objet du marché est de sélectionner un prestataire susceptible d'effectuer, à la demande et pour une période déterminée (livraison finale le 31 décembre 2016), la prestation suivante :

Scénarisation et médiatisation de modules *e-learning* sur le vocabulaire juridique anglais conformément aux critères suivants :

- référencer les vidéos en anglais qui seront fournies par le Consortium,
- proposer un système de sous-titrage des vidéos évoluant selon la progression de l'apprenant (sous-titres dans langue d'origine incluant des termes anglais, puis sous-titres totalement en anglais et enfin plus de sous-titres)
- créer des exercices permettant à l'apprenant de réutiliser les termes juridiques anglais qu'il aura sélectionnés en visionnant la vidéo. La complexité des exercices devra être adaptée au niveau de l'apprenant,
- disposer d'outils de suivi (profil personnalisé de l'apprenant montrant le nombre de vidéos visionnées, les résultats aux exercices, l'évolution du niveau d'anglais) et d'encouragement (système de relance par email...) de l'apprenant,
- obtenir des statistiques sur le Public cible (nombres d'inscrits, temps passé sur une vidéo, termes anglais révisés et appris...)

Ces modules devront être accessibles via la plateforme *e-learning* EJM (*European Judicial officers E-learning*), développée par la société DOKEOS dans le cadre d'un précédent projet européen.

En effet, le Public cible se connectera à la plateforme *e-learning* EJM pour suivre des modules de formation sur les instruments européens en matière civile et commerciale, et pourra également choisir de se former en vocabulaire juridique anglais.

Les modules devront être interactifs, ergonomiques, faciles d'utilisation et les onglets seront disponibles dans les langues du partenariat (anglais, espagnol, français, néerlandais, portugais). Ils fonctionneront indifféremment sur les tablettes, les ordinateurs et les téléphones (responsive design).

3. Clauses techniques particulières relatives à la prestation

Ressources humaines

Dans le cadre de sa mission, le prestataire sera en contact direct avec le coordinateur du projet, à savoir le GIP-JCI, qui lui fournira les contenus de formation et la Chambre

européenne des huissiers de justice (CEHJ), qui dispose des droits sur la plateforme *e-learning* EJL.

De plus, le prestataire sera en contact avec la société belge DOKEOS pour garantir que les modules *e-learning* seront accessibles via la plateforme EJL.

Le prestataire sera à la disposition du coordinateur du projet et de la CEHJ, et veillera à un reporting régulier, clair et efficace de l'état d'avancement des travaux.

Toute sous-traitance est exclue dans le cadre de ce projet.

Ressources pédagogiques

Seront mis à la disposition du prestataire les vidéos et les sous-titres dans les langues du projet.

4. Conditions de l'appel à candidatures

4.1. Documents à fournir par le candidat

Les offres devront comporter les éléments suivants :

- le détail des prestations proposées ;
- l'organisation envisagée pour la réalisation de la présente prestation;
- les curriculum vitae du responsable du projet et des membres de l'équipe, en précisant leurs fonctions dans la réalisation de la prestation, les expériences et les compétences dans le domaine de la scénarisation et médiatisation de modules *e-Learning*.

L'offre financière devra être détaillée, sachant que le montant total de la prestation ne saurait excéder la somme de vingt mille (20.000) euros hors taxes.

4.2. Conditions d'envoi ou de remise des offres des candidats

La date limite de réception des candidatures est fixée au **15 juin 2016**.

Les offres doivent parvenir par messagerie électronique avant la date mentionnée ci-dessus. C'est la date de réception du message électronique qui fait foi.

Adresse email : **marion.cathelin@gip-jci-justice.fr**

Le courriel devra avoir pour objet : « **Sélection d'un prestataire e-Learning** ».

4.3. Sélection des offres

Les offres non conformes aux dispositions du présent appel à candidatures seront éliminées. Elles seront de plus analysées selon les critères suivants :

- la qualité de la proposition en termes de compétences et d'adéquation aux objectifs poursuivis par le Consortium
- les éléments du coût de la prestation
- le calendrier de réalisation de la prestation

Le contrat sera attribué à la candidature présentant le meilleur rapport qualité/prix.

Le choix du cocontractant s'effectuera dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des différents candidats et en évitant tout conflit d'intérêts.

4.4. Modalités de paiement et de facturation

Le paiement de cette prestation s'effectuera en 3 temps, sur présentation des factures par le prestataire :

- . 1/3 du montant total au moment de la signature du bon de commande/contrat
- . 1/3 du montant total au moment de la livraison des modules e-learning
- . 1/3 du montant total, soit le solde, au moment du recettage

Le paiement sera effectué par le GIP-JCI, par virement bancaire sur le compte du Prestataire, conformément aux règles de la comptabilité française.

La facture sera adressée à l'adresse suivante :

GIP JCI – Projet UE « Formation du personnel des tribunaux et des huissiers de justice

217 rue Saint Honoré, 75001 Paris.

4.5. Conditions contractuelles

- *Contrat de prestation de service*

Suite à la sélection du prestataire, un contrat de prestation de service sera conclu entre le GIP-JCI (au nom et pour le compte du Consortium) avec le prestataire unique, sur une période allant du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016.

La prestation débutera le 1^{er} juillet et s'achèvera au plus tard le **31 décembre 2016**.

- *Confidentialité et conditions d'utilisation*

Le prestataire du contrat est tenu, ainsi que l'ensemble des personnes travaillant pour cette prestation, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations et décisions dont il aura eu connaissance au cours de l'exécution des travaux. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable du commanditaire.

Le prestataire renonce à publier, reproduire, traduire ou mettre sur le marché des éléments dont il aura cédé les droits, il est seulement autorisé à faire état dans ses références professionnelles de l'existence et du contenu succinct de la prestation réalisée.

- *Juridiction compétente*

En cas de litige relatif à l'exécution du présent contrat, les parties devront, dans un premier temps, tenter de résoudre le différend par le biais d'une médiation.

En cas d'échec de la tentative de médiation, le tribunal compétent sera celui du siège du prestataire. La loi applicable sera le droit français.